



BILAN DE CONCERTATION des PPA (Personnes Publiques Associés)

Je soussigné, Jean Pierre FLORENCE, maire de la commune de CAUTERETS, atteste par la présente que la consultation des personnes associées a été engagée par courrier, à la date du 23 avril 2021.

Les personnes consultées sont :

- Président du Conseil Départemental
- Président CCI
- Président Chambre d'Agriculture
- Président Chambre des Métiers
- Président PNP
- Directeur DDT
- Directeur CAUE
- Président CCPVG
- Maires des Communes Limitrophes : Luz Saint Sauveur – Grust – Arcizans Avant – Estaing – Soulom – Arras en Lavedan – Viscos – Sazos – Uz.

Ces personnes, informées du projet AVAP de la commune de Cauterets, ont été invitées à porter à connaissance leur avis dans un délai de 2 mois, à réception du courrier. Information leur a été donnée que le défaut de réponse valait avis favorable.

A la date d'établissement de la présente attestation, 24 juin 2021, nous avons enregistré les réponses suivantes:

- le CAUE qui signale zéro observation à noter.
- La CCPVG qui relève quelques points :
 - o Concernant l'utilisation des matériaux de couverture toiture : absence de mention sur les matériaux interdits (ex le bac acier).
 - o Concernant la création de fenêtres de toit type tabatière : autorisation envisagée sur bâti existant, à raison de deux fenêtres par pan de toit, mais :
 - Pas de précision sur les constructions neuves,
 - Pas de rapport avec la surface du toit.
 - o Concernant les dispositifs de production d'énergie solaire, préciser les règles.
 - o Concernant les clôtures, manque de précisions sur les attentes notamment dans le secteur 4 (vocation rurale et naturelle).
 - o Concernant les cônes de vues à préserver : peu compréhensibles dans le secteur 3 et 4 et décalage dans le secteur 1

- La Commune d'Arcizans-Avant qui par délibération du 1^{er} juin 2021 a émis un avis défavorable.

Les autres personnes n'ayant pas répondu, nous considérons que le dossier a reçu de leur part un avis favorable.

Cette attestation a vocation à être jointe au rapport établi par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Cauterets le 28 Juin 2021

Le Maire

Jean Pierre FLORENCE

